

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize janvier le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : **13** Conseillers présents : **12** conseillers votants : **13**

Présents : Jean-Michel TARIN, Stéphane ROUX, Robert JUGE, Frédéric ALLIER, Yves PESENTI, Annette CHAMONTIN , Mélanie RECOLLIN-BELLON, Alexandra POILBLANC, Claire VORON, Pascal GIVERT, Alexandre BONNIER, Bernard BREYTON,

Absent Roger POIZAT a donné pouvoir à Alexandre BONNIER,

Secrétaire de Séance : Claire VORON

.....

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour. Il demande à ajouter deux points : la convention de stage et l'assistance juridique pour la création d'une SPL.

Approbation des procès-verbaux des conseils du 9 décembre, du 23 décembre et du 6 janvier 2022. Claire Voron demande de remplacer assistante sociale par psychologue dans l'équipe du RASED.

1 – DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

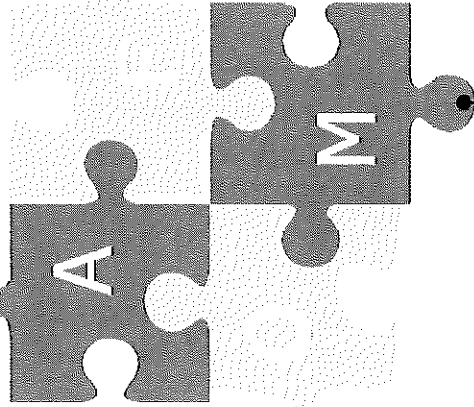
Rapporteur : Jean-Michel TARIN

L'ensemble des remarques et avis recueillis auprès des habitants ont été regroupés suivant les thèmes : Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces. Le graphique suivant a été établi en synthèse : voir page suivante

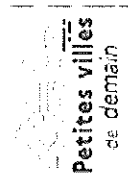
Jean-Michel TARIN explique que la fiche statistique et ce document donnent une image fidèle et intéressante de la commune. La réunion de présentation aux habitants a été reportée en raison des conditions sanitaires

Atouts

Développement /dynamisme actuel (commercial et démographique)
Développement agriculture bio, raisonnée ou diversifiée - démarrage des circuits courts
Dynamisme des associations
Environnement exceptionnel
Forte **identité** du territoire
Importante ressources forestières
Infrastructures publiques existantes
Qualité de vie
Ressources en eau actuellement suffisante
Important **Fonds de roulement** financier de la commune



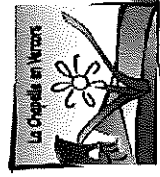
Labellisation Petites Villes de Demain et Centre ville et Village
Mutualisation et synergie avec le Parc et la CCRV
Plan de relance du gouvernement
Développement énergie renouvelables



Menaces

Contexte national et général dégradé
Difficultés du monde paysan
Hausse des prix du foncier
Pic de **surfréquentation** estivale
Réchauffement et **dérèglement** climatique
Ressources en eau menacée (qualité et quantité)
Vieillessement de la population
Absence d'un projet de territoire avec la CCRV et le Parc

Inadaptation du parc de logement
Urbanisme, PLU inadapté
Vétusté des réseaux (eaux, assainissement, voirie, télécom ...)
Développement économique freiné par un **manque** d'infrastructures
Eloignement, isolement géographique, difficulté d'accès
Faiblesse des moyens de la mairie
Communication insuffisante
Liens entre habitants et élus trop faibles
Manque de lien social
Manque équipement / jeunesse
Mobilité, circulation, stationnement ... à revoir
Mobilité/transport collectif insuffisant
Offre commerciale insuffisante
Politiques sociale et éducative **mal définies**
Services et infrastructure publiques insuffisantes



2 – PRÉSENTATION DES CHIFFRES 2021 ET PLANNING D'ÉLABORATION DES BUDGETS 2022

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Au niveau de la section de fonctionnement, un résultat estimé de 65 000 euros, très proche du budget. Quelques points à surveiller : consommation d'eau (fuite aux WC publics, fontaine aux Ours ...). La capacité de financement est de 100 000 euros mais le remboursement des emprunts est de 89 000 euros. La commune bénéficie donc de peu de marge de manœuvre pour investir. Au niveau de l'investissement, le résultat estimé est de 148 000 € dont 199 000 euros d'affectation du résultat de fonctionnement 2020 en investissement.

3 – MOTION MUSÉE DE LA RÉSISTANCE EN DROME ET DE LA DÉPORTATION DE ROMANS SUR ISÈRE

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Lors de la séance du conseil du 13 janvier 2022, la motion de l'ANACR26 relative au maintien du Musée de la Résistance en Drôme et de la Déportation de Romans-sur-Isère a été présentée aux élus.

L'ensemble du conseil municipal comprend les inquiétudes liées à la fermeture du musée. Néanmoins il ne se trouve pas légitime pour intervenir dans une décision d'une autre commune.

4 – RETOUR INFORMATION SUR LE PROJET DE RPI

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Les élus de St Agnan en Vercors ont voté pour le principe d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal mais en le conditionnant à l'engagement ferme de l'Inspection d'académie du maintien du nombre de classe actuel pendant 3 ans. Au vue des prochaines échéances électorales, il semble très compliqué d'obtenir ce type d'engagement même pour la rentrée 2023.

Jean-Michel Tarin fait remarquer qu'il existe un risque de fermeture de classe. Frédéric Allier remarque que cette situation est frustrante pour les élus, les parents et l'équipe enseignante.

5 – RETOUR INFORMATION SUR LES CAMPANULES

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

L'établissement sera fermé définitivement 31 janvier 2022. Jean-Michel Tarin note le manque d'anticipation et de communication d'AESIO. La plupart des résidents sont déjà partis.

Drôme Aménagement Habitat, propriétaire des locaux, porte un projet d'habitat inclusif (8 logements de 60 m² + 2 studios + RDC à exploiter) et a déjà missionné un bureau d'études. Il est prévu une première présentation à la commune pour fin juin 2022.

6 – BILAN URBANISME ANNÉE 2021

Rapporteur : Yves Pesenti

Sept constructions neuves de maison individuelles autorisées sur un total de 109 demandes d'autorisations d'urbanisme déposées (Permis de Construire + Déclaration Préalable + Certificat d'Urbanisme + Permis d'Aménager) en 2021.

Une première estimation laisse entrevoir plusieurs projets de lotissement sur 2022 – 2023 : Aubanneaux (5 lots) + Gagnaire (6 lots) + Jarjatte (10 lots). Pas de nouveau dépôt de permis d'aménager au Château suite au refus délivré en 2021. Débats sur l'impact de ces futures constructions sur la voirie, le déneigement et plus largement sur le devenir de la commune. Le Plan Local d'Urbanisme est caduque car il a été élaboré en 2008.

7 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Rapporteur : Yves Pesenti

Vente par les Consorts Cuq des parcelles AH 114 et AH 122 d'une surface de 205 m² situées 130 rue des Mésanges.

La Commune renonce à exercer son droit de préemption.

8 – CONVENTION DE STAGE

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

M. le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

M. le Maire précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la collectivité.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans (la collectivité ou l'établissement public) selon les conditions prévues ci-dessus ;
- décide que la gratification s'élèvera à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, exonérée de charges sociales et sera proratisée en cas de temps de travail inférieur à 35h hebdomadaire.
- autorise le maire à signer la convention tripartite à intervenir. Cette convention précisera l'objet du stage, sa date de début, sa durée, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, indemnisation de frais transport, nourriture, logement ...), ainsi que la gratification.

Lou de Rango effectuera un stage de 150 h répartis sur 4 mois à compter du 24 janvier 2022. Ses principales missions seront d'animer le groupe de travail sur les jardins partagés avec Mélanie Recollin-Bellon et le groupe de travail sur le bâtiment de la Cure avec Stéphane Roux.

9- ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LA CREATION D'UNE SPL

Rapporteur : Yves Pesenti

Yves PESENTI, adjoint au maire, explique que dans le cadre des travaux de Combe Mâle, il est envisagé d'installer une microcentrale électrique.

Une Société Publique Locale (SPL) dont les communes de St Agnan et de la Chapelle en Vercors seront actionnaires à part égales serait créée à cet effet.

Cette structure empruntera pour financer les travaux de construction de la microcentrale, demandera le droit d'utiliser l'eau, signera la convention de revente de l'électricité et louera les infrastructures au SIEAV.

Afin d'approfondir et de sécuriser le montage financier et juridique, il est proposé de missionner la cabinet d'avocat FAYOL. Un devis d'un montant de 3 850 € HT à partager entre les deux communes est présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer les études de faisabilité juridique et financière pour la création d'une SPL qui portera le projet de microcentrale hydroélectrique à Combe Mâle avec la Commune de St Agnan en Vercors et autorise le maire à signer le devis avec le Cabinet Fayol pour un montant de 1 925 € HT.

POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITÉ

Date élections 2022 :

Présidentielles : 10 avril et 24 avril 2022 - date limite d'inscription sur les listes électorales : 4 mars 2022

Législatives : 12 et 19 juin 2022

Questions diverses :

- Frédéric Allier : la mairie de St Laurent en Royans a sollicité la commune pour le prêt de matériel pour la fête du Bleu les 23 et 24 juillet 2022

Retour très positif du repas du CCAS de fin d'année et des colis. La distribution des colis sera préparée plus en amont l'année prochaine.

- Pascal Givert: Stéphane Charrais de l'EVS souhaite présenter le projet de chantier de jeunesse aux élus.

Suite aux lettres de menace reçues par Célia de Lavergne, les élus vont adresser un courrier de soutien.

- L'ARS propose de créer un centre de test sur la commune à la demande de la commune afin de soulager la charge de travail de la pharmacie.

- Une formation sur la gestion des conflits est proposée aux élus.

- Bernard Breyton demande que la rampe d'accès à la maison de santé soit complètement déneigée jusqu'au passage piéton pour faciliter le cheminement Piéton. M. Tarin rappelle la nécessité d'effectuer un travail complet sur le déneigement.

Fin du conseil à 22 h00

Le Maire

La secrétaire



